



La connexion LO

Avril 2026

Dans ce numéro :

Manchettes

- [Mise à jour de l'Exercice de révision de l'application du règlement sur les langues officielles \(ERAR\)](#)
- [Résultats du sondage sur l'expérience étudiante 2025 : Regards croisés sur l'expérience des francophones et des anglophones](#)

Boîte à outils

- [Des nouvelles ressources sont maintenant à votre portée !](#)
- [Nouvelle FAQ sur les exigences en matière de langues officielles pour les postes de supervision](#)
- [Planifions ensemble nos consultations communautaires !](#)
- [5 ans de Mauril : Un regard exclusif sur les coulisses de l'application](#)
- [Vous cherchez des programmes de financement fédéral liés aux langues officielles ?](#)

Communauté

- [Ateliers sur les langues officielles](#)
- [Grand ménage du printemps : gardez à jour vos personnes-ressources en langues officielles](#)

Manchettes

Mise à jour de l'Exercice de révision de l'application du règlement sur les langues officielles (ERAR)

Les résultats de la phase 1 de l'ERAR ont été [annoncés](#) en décembre 2025 et les bureaux inclus ainsi que leur désignation linguistique à jour ont été publiés sur [Burolis](#).

Pour les bureaux assujettis aux règles de l'aire de service et de la proportionnalité, les institutions ont jusqu'au **30 septembre 2026** pour :

- mettre en œuvre leurs nouvelles obligations dans les cas de bureaux nouvellement désignés bilingues; ou
- dans les cas de bureaux nouvellement désignés unilingues, informer la population de langue officielle minoritaire desservie par le bureau de la date à laquelle les services bilingues ne seront plus offerts; et des endroits où elle pourra recevoir des services dans la langue officielle de son choix à partir de ce moment. Les services bilingues doivent être maintenus en attendant la transition.

Mesure de la demande

Les dernières étapes de l'exercice reliées à la mesure de la demande sont bien avancées et tirent à leur fin. Vous trouverez ci-dessous des rappels importants pour les institutions dont les tâches se poursuivent.

Pour les bureaux où les données démographiques ne sont pas pertinentes :

L'échéance du 27 février 2026 pour la mesure de la demande des bureaux où les données démographiques ne sont pas pertinentes (p. ex. : trajets, aéroports, gares ferroviaires, traversiers, bureaux à l'extérieur du Canada et bureaux desservant une clientèle restreinte et identifiable) est passée. Nous remercions toutes les institutions qui ont terminé cette tâche et saisi leurs résultats dans le Système pour les obligations en langues officielles (SOLO).

Si votre institution a des bureaux assujettis aux dispositions des paragraphes 5(3), 6(1)a), b), d), e), f), 7(1) et 7(2) du [Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services](#) (le Règlement) et que les résultats n'ont pas encore été soumis, veuillez les entrer dans le [module ERAR de SOLO](#) dès que possible. Si cela n'est pas déjà fait, veuillez [nous faire parvenir](#) une mise à jour ainsi que la date prévue pour l'achèvement de la tâche.

Pour les bureaux qui n'offrent pas de services clés et qui n'ont pas atteint les seuils après la définition de l'aire de service :

Les institutions devant effectuer la mesure de la demande pour les bureaux qui n'offrent pas de services clés et qui n'ont pas atteint les seuils démographiques après avoir défini leur aire de service doivent accomplir la tâche d'ici **le 27 août 2026**. Cette échéance est fixée pour les bureaux tenus de mesurer la demande en vertu des dispositions 5(1) d), k) et n) du Règlement.

Nous encourageons les institutions à vérifier dans le module ERAR de SOLO pour s'assurer qu'elles n'ont pas de tâches de mesure de la demande en suspens. Le [Guide des bonnes pratiques pour la mesure de la demande](#), élaboré conjointement avec Statistique Canada, est disponible pour appuyer la conception et la mise en œuvre des sondages.

Veuillez noter que les résultats agrégés finaux de l'ERAR seront communiqués à la fin de l'exercice, en 2027.

Nous vous remercions de votre collaboration continue au processus de l'ERAR et vous invitons à communiquer avec l'équipe du Règlement sur la partie IV au info-ollo@tbs-sct.gc.ca si vous avez des questions.

Résultats du sondage sur l'expérience étudiante 2025 : Regards croisés sur l'expérience des francophones et des anglophones

Chaque été, des milliers d'étudiantes et d'étudiants font leurs premières armes au sein de la fonction publique fédérale. Pour prendre le pouls de leur expérience, le Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines du Secrétariat du Conseil du Trésor a mené, du 5 août au 12 septembre 2025, le [Sondage sur l'expérience étudiante \(SEE\)](#) auprès de 3 466 répondants issus de 64 ministères et organismes. De ces répondants, environ 77 % avaient l'anglais et 23 % le français comme première langue officielle.

Certaines questions du sondage – trois au total – permettent de suivre, d'une année à l'autre, comment les étudiants perçoivent l'importance de pouvoir travailler dans la langue officielle de leur choix, et dans quelle mesure cette possibilité se concrétise réellement dans leur milieu de travail.

En 2025, un peu plus de la moitié des étudiants (56 %) indiquent que la possibilité de travailler dans la langue officielle de leur choix a compté dans leur décision d'accepter un emploi au sein de la fonction publique. Ce résultat se situe au-dessus de ceux de 2023 (54 %) et de 2024 (53 %), mais sous le niveau atteint en 2022 (64 %).

Les résultats par première langue officielle montrent un écart notable entre francophones et anglophones. Chez les étudiants dont la première langue officielle est l'anglais, près des deux tiers jugent important de pouvoir travailler dans la langue de leur choix, contre un peu moins de la moitié chez ceux dont la première langue

officielle est le français. Ces derniers sont aussi plus nombreux à considérer que cet aspect est peu ou pas important.

Les questions qui portent directement sur la langue de travail mettent également en lumière des différences entre les deux groupes linguistiques. Une très forte majorité d'étudiants se disent encouragés à travailler dans la langue officielle de leur choix, mais la proportion de réponses positives atteint 90 % chez les anglophones, contre 80 % chez les francophones. De même, la présence d'outils et de matériel de travail dans la langue choisie est évaluée très positivement par tous, mais avec un certain avantage pour les anglophones (98 % de réponses positives) par rapport aux francophones (91 %).


Lorsqu'on s'intéresse à l'expérience en cours d'emploi, la plupart des indicateurs montrent toutefois une forte convergence entre les deux groupes linguistiques. Qu'il s'agisse par exemple de l'accueil reçu, du soutien du superviseur, du sentiment d'appartenance ou de la satisfaction globale, les taux de réponses positives des francophones et des anglophones sont très proches, avec des écarts qui dépassent rarement cinq points de pourcentage.

Les étudiants décrivent donc, dans l'ensemble, une expérience de travail de qualité comparable, indépendamment de leur première langue officielle. Les écarts entre francophones et anglophones concernent surtout des éléments très concrets liés à la langue de travail, comme l'importance accordée à la possibilité d'utiliser la langue de son choix, le sentiment d'être réellement encouragé à le faire et le fait que les outils et le matériel de travail soient effectivement disponibles dans cette langue.

Boîte à outils


Des nouvelles ressources sont maintenant à votre portée !

Le Centre d'excellence en langues officielles (CELO) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada est ravi d'annoncer l'arrivée de trois nouvelles ressources pour les spécialistes en langues officielles.

 *Un cours amélioré de l'École de la fonction publique du Canada*

La version bonifiée du cours [Gestion des obligations en matière de langues officielles](#) (FON413), élaborée en collaboration avec l'École de la fonction publique du Canada, est maintenant accessible.

Ce cours s'adresse aux gestionnaires ainsi qu'aux personnes responsables des langues officielles (PRLO) et les personnes responsable de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (PRP7). Il a pour but de les aider à mieux comprendre leurs obligations et à renforcer la gestion du programme des langues officielles au sein de leur institution.

 Inscrivez-vous dès maintenant!

 *Les PRLO démystifiées : deux outils à découvrir !*

Le CELO a développé deux outils : un Guide d'orientation à l'intention des PRLO et une vidéo illustrant leurs rôles et responsabilités.

Pour les PRLO, ce guide sert de feuille de route pour l'accomplissement de leur mandat. La vidéo qui l'accompagne offre un résumé visuel concis de leurs principales responsabilités, aidant ainsi les utilisateurs à saisir rapidement l'étendue de leur rôle.

Bien qu'ils aient été conçus pour les PRLO, ces outils peuvent aussi s'avérer utiles à tous les spécialistes en langues officielles, car ils clarifient le rôle des PRLO et aident à identifier les occasions de collaboration.

👉 Ces deux outils sont disponibles dès maintenant sur le GCwiki de la Communauté des langues officielles, dans la section « [Le coin des PRLO](#) ».

Nouvelle FAQ sur les exigences en matière de langues officielles pour les postes de supervision.

L'équipe du CELO a récemment mis à jour les outils disponibles sur la page GCwiki de la Communauté des langues officielles, qui traitent des exigences linguistiques applicables aux postes impliquant la supervision d'employés dans les régions bilingues.

L'ensemble des documents a été regroupé en un seul nouveau [document de foire aux questions \(FAQ\)](#), afin de faciliter la recherche d'information. Ce nouveau document de FAQ rassemble les exigences découlant de la mise en œuvre de l'initiative CBC et de l'article 36 de la *Loi sur les langues officielles* modernisée.

Dans cette nouvelle version, vous remarquerez également l'ajout, à la question 4, d'une réponse portant sur l'application des exigences linguistiques dans les situations de nomination intérimaire.

Nous vous remercions de votre patience et de votre collaboration dans l'élaboration de ces outils!

Planifions ensemble nos consultations communautaires !

Avec [le calendrier de consultations en langues officielles](#) de Patrimoine Canadien sur GCcollab, des individus et des organisations peuvent entrer en contact avec plus de 250 membres du groupe et partager leurs événements à venir avec les institutions fédérales, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les organismes représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cet outil pratique peut aider à coordonner des événements allant des journées de dialogue, consultations formelles ou informelles, des symposiums, aux assemblées générales annuelles et autres événements. Pour en savoir plus, veuillez visiter le site web, rejoindre le groupe et ajouter des événements ou numériser le code QR :



5 ans de Mauril : Un regard exclusif sur les coulisses de l'application



Le 15 avril marque un jalon majeur pour Mauril, désormais reconnu comme un outil incontournable de la dualité linguistique. En cinq ans, l'application s'est taillé une place de choix dans le quotidien des gens de partout au pays, offrant une méthode d'apprentissage authentique qui nous ressemble.

Mauril s'est d'ailleurs hissé au rang de 4^e application la plus utilisée au Canada pour apprendre les langues officielles. Son impact est d'autant plus concret qu'un quart des téléchargements provient d'entreprises qui encouragent l'usage chez leurs employés. De plus, l'outil joue un rôle clé dans l'intégration des nouveaux arrivants, qui représentent 26% des utilisateurs actifs.

Webinaire sur invitation : 30 minutes au cœur de l'univers Mauril

Pour célébrer ce parcours, une série de webinaires exclusifs sur l'envers du décor sera offerte en mai. En seulement 30 minutes, les portes s'ouvrent pour un bilan inédit. C'est l'occasion idéale de découvrir les coulisses du projet et de poser des questions en direct à l'équipe.

La présentation permettra de partager des faits saillants et les apprentissages des cinq dernières années. Des personnes clés prendront également la parole pour partager leur perspective, aux côtés de témoignages inspirants d'apprenants. Ce sera aussi l'occasion de découvrir en primeur ce qui attend Mauril et les nouveautés prévues pour la suite.

Quatre séances seront proposées sur deux plages horaires pour assurer une couverture d'un océan à l'autre. Les dates et heures seront confirmées sous peu.

Inscrivez-vous pour recevoir une invitation officielle :

[Lien vers le formulaire d'inscription](#)

Vous cherchez des programmes de financement fédéral liés aux langues officielles ?

Trouvez des opportunités de financement dans cet [inventaire des programmes fédéraux](#), compilé par Patrimoine canadien pour vous aider dans votre recherche. La base de données comprend des centaines de liens régulièrement mis à jour vers des programmes fédéraux dans les domaines des arts, de la culture, de l'emploi, de la justice, de la santé et plus encore.

Communauté

Ateliers sur les langues officielles



Vous êtes fonctionnaire au sein du gouvernement fédéral et désirez acquérir de nouvelles connaissances sur les langues officielles ou approfondir celles que vous avez déjà?

Du 10 mars au 29 octobre 2026, le Commissariat aux langues officielles vous propose 30 ateliers gratuits conçus pour vous aider à mettre en œuvre la *Loi sur les langues officielles* dans votre organisation. Voici un aperçu :

- Comprendre la *Loi sur les langues officielles* avec un survol clair et simple
- Offrir un service officiellement bilingue de qualité, avec une offre active
- Adopter les meilleures pratiques pour vos réunions bilingues
- Mettre en œuvre des stratégies concrètes pour réduire l'insécurité linguistique au travail
- Déterminer les exigences linguistiques des postes dans les processus de dotation

Ne manquez pas cette occasion d'enrichir vos connaissances sur les langues officielles. [Inscrivez-vous dès maintenant!](#)

N'hésitez pas à transmettre cette invitation à vos équipes et réseaux.

Au plaisir de vous y voir,

Le Commissariat aux langues officielles

Grand ménage du printemps : gardez à jour vos personnes ressources en langues officielles



Avec l'arrivée du printemps, c'est le moment idéal pour vérifier que les coordonnées des personnes ressources- de votre institution en matière de langues officielles sont exactes sur le [site web du SCT](#). Cela inclut la personne responsable des langues officielles (PRLO), le champion ou la championne des langues officielles, ainsi que la personne responsable de la partie VII de *la Loi sur les langues officielles* (PRP7).

Ce que vous devez faire :

1. Vérifiez les noms et les coordonnées de la PRLO, du champion ou de la championne des langues officielles et de la PRP7 de votre institution tels qu'ils figurent sur le site Web du SCT.
2. Si des renseignements doivent être mis à jour, veuillez communiquer avec notre équipe à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca.

Rappels importants:

- La PRLO et la PRP7 sont les seules détentrices de compte pour le Système pour les obligations en langues officielles (SOLO), qui sert à réaliser l'examen annuel des rapports sur les langues officielles et des activités liées à l'Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles (ERAR).
- Elles sont les personnes ressources officielles auprès du Centre d'excellence en langues officielles (CELO) et reçoivent, au nom de leur institution, toutes les demandes officielles de rapports et d'information.
- Chaque institution fédérale ne peut nommer qu'une seule PRLO et qu'une seule PRP7.

Si vous avez des questions au sujet de ces exigences, veuillez communiquer avec notre équipe de soutien à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca.

Merci de votre collaboration!



Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor, avril 2026.

Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

[Read the English version](#)